



COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le vingt trois février,
le Conseil municipal, dûment convoqué le 15 février dernier, s'est réuni
sous la présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire.**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : MM Henri GUÉMENE – Paul BROHAN –
Ludovic GUITTON – Alain DUBOIS – Cyril GUEHO – Claude NEVOUX – Dominique LOYER –
Fabrice DEPEIGE – MMES Marie-Thérèse LE RAY – Marie Thérèse CAUDARD – Jocelyne PIQUET
– Sybille DE LA BOUILLERIE

Absents excuses : M Yannick LE CARS - M Thierry AUTRAN

Pouvoirs : M. Yannick LE CARS à M. Fabrice DEPEIGE
M. Thierry AUTRAN à M. Ludovic GUITTON

Secrétaire de Séance : M Fabrice DEPEIGE



Madame le Maire demande que le point ci-dessous soit rajouté à l'ordre du jour :

- Aides alimentaires

Les membres du Conseil Municipal valident l'ajout de ce point.

Approbation PV du 19 janvier 2017 à la majorité

2016_2017_02_01_ PARTICIPATION SMGBO

La participation demandée pour le syndicat du Grand Bassin de l'Oust pour l'année 2017 est de 1 039.19 €.

Pour info année 2016 : 1 050.54 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette participation.

2017_02_02_ FRAIS DE FONCTIONNEMENT MALANSAC/CADEN

La demande de participation du Syndicat Intercommunal des Écoles Malansac-Caden pour les frais liés au fonctionnement de l'école publique des Tournesols pour l'année 2017 s'élève à 4 784.00 euros. Ce chiffre concerne la scolarité de 8 enfants (soit 598 € par enfant).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette participation

2017_02_03_ PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE

Demande de participation du SITS de Questembert concernant 42 élèves de Saint Gravé.

38 euros par enfant soit 1 596.00 euros

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valident cette participation.

2017_02_04_ SUBVENTION PAS A PAS

Demande de cotisation 2017 de 60 euros.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valident cette demande.

2017_02_05_ ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Encaissement de chèques suite à la mise en vente de divers objets inutilisés par la commune

Pour un montant de 149 euros.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser les chèques pour un montant de 149 euros.

2017_02_06_AVENANT EVEIL

Une convention entre la commune de Saint Gravé et le Centre Eveil a été signée pour 2016, concernant les actions de loisirs éducatifs en direction des enfants et des jeunes du territoire. Concernant les activités périscolaires, le Centre Eveil a mis à disposition deux animateurs pour encadrer des activités de janvier à juin 2016 et trois animateurs de septembre à décembre 2016. Ce qui modifie le montant de la participation au Centre Eveil. Le coût supplémentaire pour l'année 2016 est de 1 159.69 euros. La commission scolaire et périscolaire sera réunie prochainement pour échanger et préparer la rentrée prochaine. Un document sous forme de sondage sera remis aux parents.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide l'avenant et autorise Madame le Maire à le signer et à verser la participation.

2017_02_07 VALIDATION STATUTS CC

Lors du dernier conseil, il avait été demandé de vérifier l'article 5 des statuts communautaires **précisant le nombre d'élus à siéger à la communauté de Communes.**

Suite à une erreur matérielle constatée indépendamment de la modification des compétences au sein de l'article 5 « administration de la communauté ». La représentation de chaque commune membre au Conseil Communautaire n'a pas été complétée en adéquation avec les décisions prises en 2013 sur la représentation et répartition des sièges. Il s'agit de modifier cet article de la manière suivante ;

- Suppression du paragraphe à l'alinéa 3
- et ajout du paragraphe suivant : « par arrêté préfectoral du 3 octobre 2013, la composition de l'organe délibérant de Questembert Communauté est fixée à 38 sièges. La répartition des sièges est fixée conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de sièges
QUESTEMBERT	7
BERRIC	3
CADEN	3
LIMERZEL	3
MALANCAC	3
MOLAC	3
PLUHERLIN	3
LA VRAIE CROIX	3
LARRE	2
LAUZACH	2
LE COURS	2
ROCHEFORT EN TERRE	2
SAINT GRAVE	2
TOTAL	38

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 5 des statuts communautaires et autorise Madame le Maire à notifier cette présente délibération au Président de Questembert Communauté.

2017_02_08 VALIDATION STATUTS EAU DU MORBIHAN

Suite aux changements intervenus parmi les membres à savoir :

- Dissolution du SIAEP de la région Carentoir, les communes constitutives devenant automatiquement membres
- La fusion de la communauté de Josselin au sein de Ploërmel communauté, cette dernière devenant membre en lieu et place de Josselin Communauté
- La création des communes nouvelles d'Evellys, Theix Noyal, Carentoir et la Gacilly devenant également automatiquement membres.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de « Eau du Morbihan »

2017_02_09 VENTE CHEMIN DE LA GRENAIERE

Le chemin dit « La grenadière », n'a pas été répertorié dans le domaine communal lors du dernier remembrement. Il n'a jamais été affecté à l'usage communal, il convient donc de faire borner ce chemin de façon à lui affecter un numéro. Ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public, il n'est pas utilisé et n'est pas entretenu par les agents municipaux

Il s'agit de sortir du domaine communal ce chemin dit « la grenadière » nouvellement cadastré ZL 148.

La délibération sera prise en l'absence de Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire, concernée par cette affaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- autorisent la vente de ce chemin cadastré ZL 148,
- autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2017_02_10 LOYERS RESIDENCE Kerdrel

L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2016 par rapport à celui de 2015 fait apparaître une évolution de 0.06%. Lors du bureau des Adjointes il est proposé de ne pas appliquer de hausse des loyers cette année.

LOGEMENT	LOYER 2016	LOYER 2017 (à compter du 1^{er} mars)
Logement 1	236.00 €	236.00 €
Logement 2	306.00 €	306.00 €
Logement 3	291.00 €	291.00 €
Logement 4	291.00 €	291.00 €
Logement 5	210.00 €	210.00 €
Logement 6	174.00 €	174.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer la décision du bureau, de ne pas augmenter les loyers pour 2017.

2017_02_11 AIDE ALIMENTAIRE

La Commission Sociale s'est réunie le 20 février dernier afin de statuer sur des dossiers de demande «d'aide alimentaire». Cinq familles sont concernées.

Le Conseil Municipal valide les dossiers retenus par la Commission Sociale.

2017_02_12 GROUPEMENT DE COMMANDE « PANNEAUX LUMINEUX

Lors du dernier conseil communautaire, il a été proposé pour les communes qui souhaitent participer, un groupement de commande pour l'acquisition d'un panneau d'information lumineux. Une aide financière de Questembert Communauté à hauteur de 50 % sera accordée.

Coût moyen (hors aide):

- panneau Monochrome (122x122) 8 890 € - (122 x 152) 9 930 € avec une maintenance (à partir de la 3^{ème} année) de 750 €
- panneau couleur (122x122) 15 315 € - (122x152) 16 995 € avec une maintenance (à partir de la 3^{ème} année) de 1 250 €

Après avoir pris connaissance des prix, les membres du Conseil Municipal 13 voix pour et 2 abstentions, décident ;

- de participer au groupement de commande concernant l'acquisition d'un panneau publicitaire pour la commune
- de retenir le choix d'un panneau Monochrome de 122x152 pour un montant de 9 90.00 euros avec une participation de Questembert Communauté de 50 % soit à charge de la commune 4 965.00 euros.

2017_02_13 LOGICIEL CIMETIERE

Une nouvelle version du logiciel GESCIME est nécessaire pour permettre de suivre le cimetière (suivre les titres de concessions directement, suivre les états d'abandons). Le coût de la migration vers GESIME 3 est de 248.40 euros. La maintenance est de 214.56 euros au lieu de 179,58 par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'acquisition de la nouvelle version du logiciel GESCIME 3.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Le Maire informe les membres d'un courrier reçu concernant une demande d'autorisation de passage sur la commune de la Madone des Motards le 15 Août 2017. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette manifestation, Cyril GUEHO se propose comme référent.
- résultat du recensement de la population 2017 : 462 logements et 730 habitants. (une baisse de la population a été constatée)
- travaux toilettes publics, les travaux continuent d'avancer, Monsieur GUEMENE présente les derniers devis reçus ; ouvertures Gaciliennes (cloisonnette entre les urinoirs, plan de travail 1 442.93 € TTTC), gouttières 3 059.34€), en attente devis concernant le rejointement du mur extérieur. Le montant total des travaux WC publics est de 16 768.55 € TTC ;
- information sur les devis demandés concernant :
 - peinture salle JDB : 932 euros,
 - cloisons doublages de l'appartement au dessus de la boucherie : 5 742.34 euros
 - un devis pour les travaux de rénovation de l'entourage des vitraux de l'église est en attente
- demande d'achat de vaisselle pour la salle (manifestation, pour les locations, mise à disposition gratuite pour les associations) pour 250 personnes 1 250.00 € + 5.90 € pour un plateau ;
- demande si possibilité de prévoir une demi journée de broyage pour les administrés sur la commune (voir avec la Communauté de Communes) ;
- Monsieur GUITTON demande si on peut lancer la réalisation d'un lotissement. Terrains concernés /
 - Le Clos Juhel 0
 - En continuité du Pont Sec 14 pour et 1 abstention

Au Pont Sec les réseaux sont déjà faits alors qu'au Clos Juhel ils seraient à créer.

Il faut commencer à travailler sur ce projet.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une demande auprès de Bretagne Sud Habitat, leurs services n'ont pas validé le lancement d'une étude sur ce projet.

-problème de stationnement sur le trottoir Route de Rochefort. Les trottoirs sont prévus pour l'accessibilité. Les personnes concernées recevront un courrier de la Mairie.

Dates à retenir

- commission finances 2 mars 2017
- budgets communaux 30 mars 2017

La séance est clôturée à 22h 30
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2017_02_01 à 2017-02-13

MO COLINEAUX	H.GUEMENE	P.BROHAN
L.GUITTON	C.NEVOUX	Y.LE CARS POUVOIR
D. LOYER	A.DUBOIS	T.AUTRAN POUVOIR
C.GUEHO	F.DEPEIGE	MT CAUDARD
MT LE RAY	J.PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE